
Organisation pédagogique des écoles maternelles et des écoles primaires élémentaires du département de Seine-et-Oise.

Numéro d'inventaire : 1978.03812

Type de document : texte ou document administratif

Éditeur : Cerf et Cie, imprimeurs de la Préfecture (59, rue Duplessis Versailles)

Imprimeur : Cerf et Cie, imprimeurs de la Préfecture

Période de création : 4e quart 19e siècle

Date de création : 1894

Description : Livre broché avec couv. verte. Contient plusieurs tableaux à déplier.

Mesures : hauteur : 158 mm ; largeur : 245 mm

Mots-clés : Programmes et instructions officiels (y compris cahiers de classe, cahiers de texte, journaux de classe)

Temps scolaire, emploi du temps

Filière : École primaire élémentaire

Niveau : Élémentaire

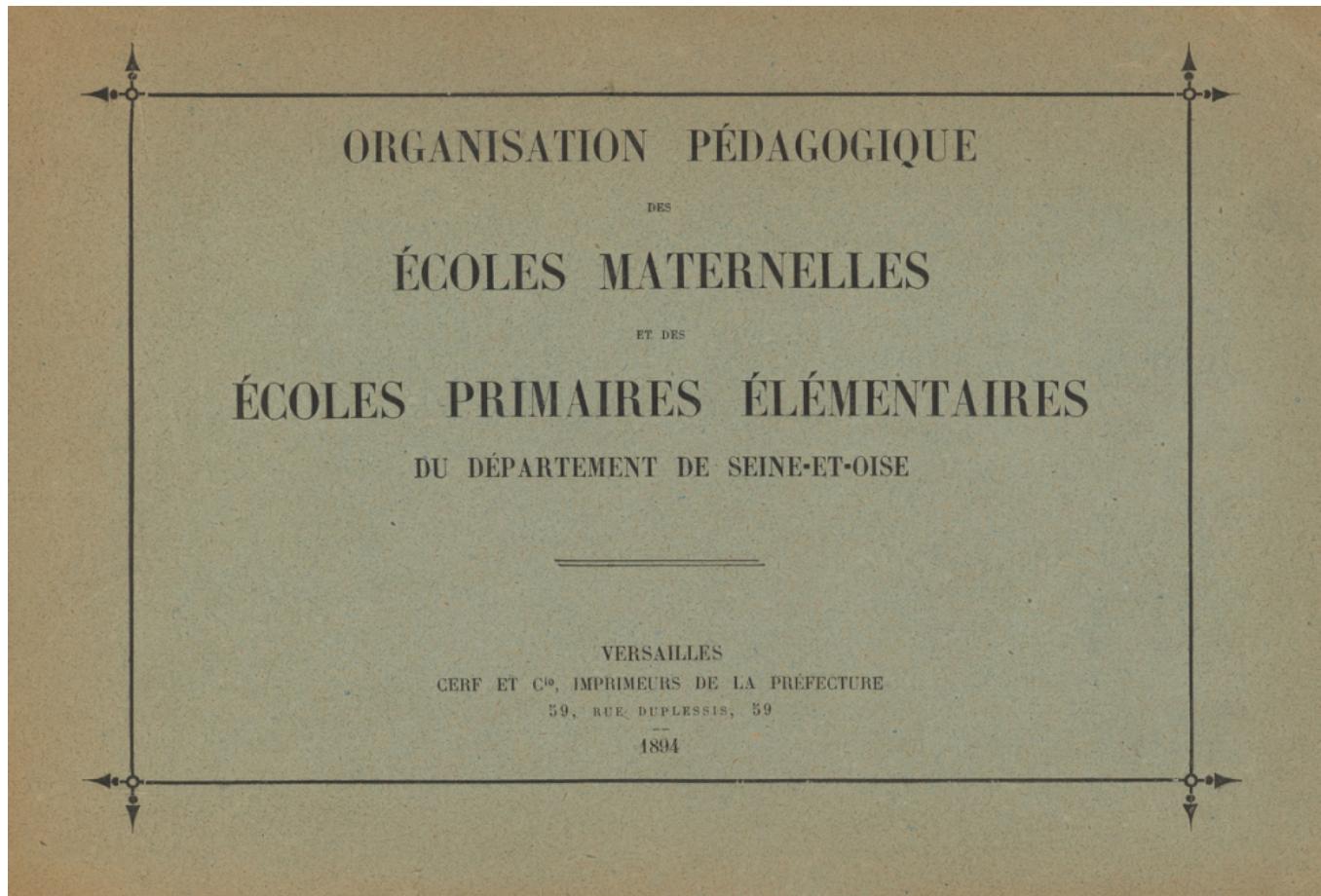
Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 123

Commentaire pagination : X +122

ill.

Sommaire : Table des matières en fin d'ouvrage



I. ÉCOLES MATERNELLES

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Les instructions qui accompagnent les programmes du 18 janvier 1887 ont indiqué clairement l'objet des écoles maternelles, la méthode qui doit y être suivie et le caractère propre de chacun des exercices qui s'y font. Nous nous bornons donc à reproduire ces instructions, que les directrices devront lire et relire pour s'en bien pénétrer et pour y conformer leur enseignement.

« L'école maternelle n'est pas une école au sens ordinaire du mot : elle forme le passage de la famille à l'école, elle garde la douceur affectueuse et indulgente de la famille, en même temps qu'elle initie au travail et à la régularité de l'école.

» Le succès de la directrice d'école maternelle ne se juge donc pas essentiellement par la somme des connaissances communiquées, par le niveau qu'atteint l'enseignement, par le nombre et la durée des leçons, mais plutôt par l'ensemble des bonnes influences auxquelles l'enfant est soumis, par le plaisir qu'on lui fait prendre à l'école, par les habitudes d'ordre, de propriété, de politesse, d'attention, d'obéissance, d'activité intellectuelle qu'il y doit contracter pour ainsi dire en jouant.

» En conséquence, les directrices devront se préoccuper beaucoup moins de livrer à l'école primaire des enfants déjà fort avancés dans leur instruction que des enfants bien préparés à s'instruire. Tous les exercices de l'école maternelle seront réglés d'après ce principe général : ils doivent aider au développement des diverses facultés de l'enfant, sans fatigue, sans contrainte, sans excès d'application ; ils sont destinés à lui faire aimer l'école et à lui donner de bonne heure le goût du travail, en ne lui imposant jamais un genre de travail incompatible avec la faiblesse et la mobilité du premier âge.

» Le but à atteindre, en tenant compte des diversités de tempérament, de la précocité des uns, de la lenteur des autres, ce n'est pas de les faire tous parvenir à tel ou tel degré de savoir en lecture, en écriture, en calcul ; c'est qu'ils sachent bien le peu qu'ils sauront ; c'est qu'ils aiment leurs tâches, leurs jeux, leurs leçons de toute sorte ; c'est surtout qu'ils n'aient pas pris en dégoût ces premiers exercices scolaires qui seraient si vite rebutants, si la patience, l'enjouement, l'affection ingénue de la maîtresse ne trouvaient moyen de les varier, de les égayer, d'en tirer ou d'y attacher quelque plaisir pour l'enfant.

2

ÉCOLES MATERNELLES

» Une bonne santé ; l'ouïe, la vue, le toucher, déjà exercés par une suite graduée de ces petits jeux et de ces petites expériences propres à faire l'éducation des sens ; des idées enfantines, mais nettes et claires sur les premiers éléments de ce qui sera plus tard l'instruction primaire ; un commencement d'habitudes et de dispositions sur lesquelles l'école puisse s'appuyer pour donner plus tard un enseignement régulier ; le goût de la gymnastique, du chant, du dessin, des images, des récits ; l'empreinte à écouter, à voir, à observer, à imiter, à questionner, à répondre ; une certaine faculté d'attention entretenue par la docilité, la confiance et la bonne humeur ; l'intelligence éveillée enfin et l'âme ouverte à toutes les bonnes impressions morales : tels doivent être les effets et les résultats de ces premières années passées à l'école maternelle, et, si l'enfant qui en sort arrive à l'école primaire avec une telle préparation, il importe peu qu'il y joigne quelques pages de plus ou de moins du syllabaire.

» Ces principes posés, quelle est la méthode qu'il conviendra d'appliquer aux écoles maternelles ? C'est évidemment celle qui s'inspire du nom même de l'établissement, c'est-à-dire celle qui consiste à imiter le plus possible les procédés d'éducation d'une mère intelligente et dévouée.

» Comme on ne se propose pas, dans les écoles maternelles, de former ou d'exercer un ordre de facultés au détriment des autres, mais bien de les développer toutes harmoniquement, on ne devra pas s'asservir à suivre avec rigueur aucune des méthodes spéciales qui se fondent sur un système exclusif et artificiel. On s'appliquera, au contraire, en prenant à toutes les méthodes particulières leurs exercices les plus simples, à former à l'aide de ces divers éléments un cours d'instruction et d'éducation qui réponde aux divers besoins du petit enfant et mette en jeu toutes ses facultés. Les exercices qu'elle comprend doivent être très variés : la leçon de choses, la causerie, le chant, les premiers essais de dessin, de lecture, de calcul, de récitation, partagent le temps avec les exercices du corps, les jeux de toute sorte et les mouvements gymnastiques. C'est une méthode essentiellement naturelle, familière, toujours ouverte à de nouveaux progrès, toujours susceptible de se compléter et de se réformer.

» Les jeux se diviseront en jeux au préau et en jeux dans la cour ; un matériel de jouets sera approprié aux uns et aux autres.

» L'enseignement du chant comprend les chants à l'unisson et à deux parties qui accompagnent les jeux et les évolutions.

» La maîtresse se servira du diapason.

» Les exercices manuels consistent en tréssage, tissage, pliage, piquage, découpage avec les doigts, petits ouvrages de tricot, enfilage de perles, petites constructions à l'aide de carton et de paille, de cubes, de sable, etc.

» Sont interdits les travaux de couture et tous autres travaux de nature à fatiguer les enfants.

» Les premiers principes d'éducation morale sont donnés, non sous forme de leçons suivies, mais à l'aide d'entretiens familiers, de récits, de chants destinés à inspirer aux enfants le sentiment de leurs devoirs envers la famille, la patrie et Dieu.

» Ces premiers principes devront être indépendants de tout enseignement confessionnel.

» Les connaissances usuelles comportent des notions très élémentaires ; sur le vêtement, l'habitation, l'alimentation ; sur